

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira :

**Le lundi 12 janvier 2026
À 20h00
Salle du Conseil Municipal**

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2025
- Rapport des décisions prises par Monsieur le Maire

Les documents listés ci-dessous sont annexés avec la présente convocation :

Objet n°2 : Annexe - Tableau de présentation des crédits en investissement

Objet n°7 : Convention S.T.C.S.

Objet n°8 : ALSH Poil de Carotte - Programme des vacances d'hiver 2026

Objet n°10 : Convention d'usage d'un terrain et de partenariat avec Cholet Agglomération - Composteur restaurant scolaire

Objet n°1 : Travaux de rénovation de la salle de sport - Tranche 1 - Travaux de renfort de structure de la charpente et réfection des couvertures existantes - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026

Objet n°2 : Budget principal 2026 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans le limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025

Objet n°3 : Carte d'achat public - Modification du plafond de dépenses annuel

Objet n°4 : Maison médicale - Etablissement de baux professionnels

Objet n°5 : Personnel Communal - Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement les agents indisponibles - Année 2026

Objet n°6 : Personnel Communal - Mise à jour du tableau des effectifs

Objet n°7 : Convention relative à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale entre la Commune et l'Association Santé Travail Cholet-Saumur (S.T.C.S.) au 1er janvier 2026

Objet n°8 : Accueil de Loisirs Poil de Carotte - Présentation des programmes d'activités et fixation des tarifs des vacances d'hiver 2026

Objet n°9 : Accueil de Loisirs Poil de Carotte - Présentation des programmes du séjour et bivouac de l'été 2026 et fixation des tarifs

Objet n°10 : Convention d'usage d'un terrain et de partenariat avec Cholet Agglomération concernant la mise en place et le suivi du composteur autonome du restaurant scolaire

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A Saint Christophe du Bois,
Le 6 janvier 2026

Le Maire, Sylvain SENECAILLE

